Appel à projets - Saison 2025/2026

Innov'Action Rugby Breton



Règlement de l'appel à projets

I) Présentation générale de l'appel à projets

La Fédération Française de Rugby (FFR) se définit comme une « Fédération à missions » et œuvre en faveur du développement d'actions de cohésion sociale en encourageant les différents acteurs de la Famille Rugby à s'inscrire dans cette démarche.

Dans le but de soutenir et d'accompagner les projets des clubs ainsi que des Comités Départementaux (CD) au service du développement de la pratique et des différents champs d'action valorisés par le label « Club engagé », la Ligue Régionale Bretagne de Rugby (LRBR) a décidé la création d'un dispositif d'appel à projets.

Cet appel à projets **« Innov'action Rugby Breton »** vise à soutenir, mettre en lumière et promouvoir les initiatives à fort impact social, mis en place au service des 5 piliers du label FFR :



Au travers de ce dispositif, les objectifs de la LRBR sont de :

- Favoriser l'émergence de projets au sein des CD et des clubs ;
- Soutenir l'émergence de bonnes pratiques ;
- Encourager et promouvoir les initiatives à l'échelle locale ou celle de bassins ;
- Développer l'attractivité et la visibilité des clubs bretons de rugby ;
- Faire de la Bretagne une place forte du rugby pour tous et sous toutes ses formes ;
- Permettre aux clubs bretons d'impulser des initiatives pouvant être ensuite reconnues par le label « Club Engagé » de la FFR et pérennisées au travers d'un mécénat ou d'un appel à projets porté par une Fondation.

II) Objectifs de l'appel à projets « Innov'Action Rugby Breton »

L'appel à projets « Innov'Action Rugby Breton » a pour objectif de promouvoir les dynamiques positives mises en place par l'ensemble des acteurs du rugby du ressort de la LRBR.

Ces projets doivent permettre aux clubs et CD qui les mettent en place d'accroître leur rayonnement, de bonifier leur image auprès du grand public et de développer leur offre de pratiques ainsi que leur attractivité. En d'autres termes, les objectifs de cet appel à projets « Innovation Rugby » consistent à :

- promouvoir l'activité rugby sous toutes ses formes et pour tous ;
- garantir l'accès à la pratique au plus grand nombre ;
- s'appuyer sur la pratique pour lutter contre les inégalités sociales ;
- inscrire les clubs dans une démarche citoyenne et écoresponsable ;
- permettre aux clubs de se développer ;
- améliorer l'image du club en dehors de la sphère « Rugby » ;
- mettre en lumière et promouvoir les pratiques inspirantes.

III) Critères d'éligibilité de l'association

L'**appel à projets « Innov'action Rugby Breton »** est **ouvert à l'ensemble des associations bretonnes affiliées** auprès de la **FFR**.

Pour mettre en place leurs actions, les clubs et CD peuvent éventuellement se rapprocher de partenaires extérieurs dès lors qu'ils demeurent porteurs du projet et pilote de ce dernier, tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre.



Sans qu'il ne s'agisse d'une clause formelle d'inéligibilité, les clubs et CD sont sensibilisés sur le fait que leur **participation aux assises régionales « Prenons soin de notre rugby »** (participation en nombre et en qualité, notamment Président, responsables sportifs, entraîneurs et éducateurs) constituera un critère de sélection. Il est précisé que ces assises sont programmées le **samedi 8 novembre 2025** (informations et inscription via le site internet et/ou Bulletin Officiel de la LRBR).

IV) Critères de recevabilité du projet

Pour pouvoir bénéficier d'une aide financière telle que prévue par ce dispositif, **les projets doivent être « innovants »** en ce sens qu'ils portent sur des initiatives que la structure souhaite impulser pour la première fois.

Pour être éligibles, les projets doivent répondre à l'une au moins des problématiques suivantes :

- Actions en faveur d'un territoire classé QPV ou ZRR ;
- Actions en rapport avec les publics prioritaires :
 - Jeunes pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
 - Jeunes pris en charge en Institut médico éducatif (IME)
 - Jeunes pris en charge en Maison d'enfants à caractère social (MECS)
 - Jeunes suivis en Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP)
 - Personnes en situation de handicap
 - Mineurs non accompagnés
 - … ;
- Actions en rapport avec le domaine de médical et en faveur de la santé ;
- Actions en rapport avec la citoyenneté et la prévention de la délinquance ;
- Actions en rapport avec la promotion du « rugby pour Elles » ;
- Actions en rapport avec l'écoresponsabilité ;
- Actions de prévention et de lutte contre les incivilités, les discriminations et la violence ;
- Actions favorisant l'égalité des chances ;
- Actions favorisant la mixité, la tolérance et le vivre ensemble.

Pour être éligibles, **les projets doivent être mis en œuvre au cours de l'année 2026.**

V) Dépôt, suivi et instruction des dossiers

Les dossiers soumis dans le cadre de l'**appel à projets « Innov'action Rugby Breton » font l'objet du processus de sélection suivant :**

Calendrier	
30 août 2025	Présentation de l'appel à projets « Innov'action Rugby Breton » à l'occasion de la Réunion Administrative de Rentrée puis ouverture de l'appel à projets
30 septembre 2025 au plus tard	Date limite pour retourner les fiches de candidature des dossiers projets à l'adresse ligue@bretagnerugby.fr en indiquant en objet « candidature Innov'Action Rugby Breton »
	Evaluation, sur la base d'une grille conçue à cet effet, et établissement d'un tableau de synthèse par le Comité d'examen constitué au sein de la Commission régionale « Cohésion Sociale »
30 octobre 2025 au plus tard	Présentation au Bureau Régional de la LRBR du tableau de synthèse établi par le Comité d'examen des dossiers
31 novembre 2025 au plus tard	Validation des dossiers lauréats par le Comité Directeur de la LRBR (après prise en compte de la participation des clubs candidats aux assises régionales « Prenons soin de notre rugby »).
15 décembre 2025 au plus tard	Communication des résultats de l'appel à projets « Innov'action Rugby Breton »

VI) Candidatures

- Le **dépôt des candidatures** se fait **à partir du 1er septembre 2025, de manière dématérialisée**, à l'adresse suivante : **ligue@bretagnerugby.fr** en indiquant en **objet « candidature Innov'Action Rugby Breton »**.
- Les **pièces du dossier projet** doivent impérativement parvenir à la LRBR régionale **par courriel avant le 30 septembre 2025 (23h59).** Tout dossier parvenu hors délai sera classé sans suite et ne fera pas l'objet d'instruction.
- Pour être prise en compte, toute candidature doit à minima comprendre la **fiche de présentation du projet dûment renseignée**.
- Les clubs qui le souhaitent ont la possibilité de déposer plusieurs projets. Dans ce cas, il est demandé à ces derniers de renseigner pour chaque projet, une fiche de présentation. **Toute fiche comprenant plusieurs actions ne sera pas prise en compte par le comité d'examen !**
- Afin d'illustrer leur projet, les clubs peuvent transmettre, en plus de la fiche de présentation, une fiche budget de l'action, une courte vidéo, un support et/ou une plaquette de présentation, des photos du projet… *(nota : les clubs ou CD pourront partager leurs vidéos, photos ou plaquettes associées à leur projet par le biais d'un espace collaboratif ou d'un téléchargement)*.

 Important : il est rappelé que de tels supports devront être conformes aux règles en vigueur relatives au droit à l'image.

VII) Engagement des clubs soumettant un dossier de candidature

Les clubs et CD s'engagent, s'ils sont lauréats, à produire un compte-rendu illustré ou **bilan d'action avant le 15 janvier 2027.**

Nota : Dans l'éventualité où une association lauréate à l'occasion de la saison 2025/2026 souhaiterait présenter un nouveau dossier dans le cadre de l'appel à projets « Innov'Action Rugby Breton » 2026/2027, ce bilan d'action devra parvenir à la LRBR avant le 1er décembre 2026.

VIII) Communication

Le présent appel à projets « Innov'Action Rugby Breton » 2025/2026 fait l'objet d'une communication de la LRBR destinée aux clubs et CD de son ressort territorial par le biais de son Bulletin Officiel, de son site internet, et/ou par courriel.

Important : Dans le cadre de cet appel à projets, les clubs et CD participants autorisent la LRBR à utiliser leurs différents supports de présentation à des fins de promotion et de communications internes comme externes.

IX) Confidentialité

Les membres du comité d'examen et toutes personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets « Innov'Action Rugby Breton » s'engagent à garder confidentiel le nom des pré-sélectionnés puis des lauréats jusqu'à ce que la LRBR n'en fasse l'annonce par communication officielle.

Les documents constitutifs des dossiers projets sont transmis aux dirigeants et salariés investis dans le processus de sélection des lauréats. Les structures candidates sont informées que ces membres des instances régionales peuvent être amenés à communiquer sur les dossiers afin de recueillir des avis et expertises.

Le responsable du Pôle Cohésion sociale de la LRBR procèdera aux rappels nécessaires aux dirigeants et salariés impliqués dans la conduite de cet appel à projets et veillera au respect de ces préconisations de confidentialité.

X) Les récompenses

Tous les projets recevables parvenus à la LRBR dans les délais prévus par ce règlement seront étudiés et feront l'objet d'un classement.

Au total, la LRBR apportera un soutien financier au profit 10 projets et pour un montant total de 15 000 € selon les modalités suivantes :

- **1 Enveloppe d'un montant de 3 000€**
- **2 Enveloppe d'un montant de 2 000€**
- **2 Enveloppes d'un montant de 1 500€**
- **5 Enveloppes d'un montant de 1 000€**

XI) Conditions de remise de prix

Pour les projets retenus, le versement de l'enveloppe allouée se fera de la façon suivante :

- **1er temps :** versement de la moitié de l'enveloppe par virement bancaire après l'annonce des résultats (décembre 2025/janvier 2026) ;

 2ème temps : versement de l'autre moitié de l'enveloppe par virement bancaire en 2026 et au plus tard en fin d'année. Ce dernier est conditionné à la réalisation et à l'envoi à la LRBR d'une évaluation quantitative et qualitative du projet valorisé.